

COMPTE-RENDU
COMMISSION CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 13 MARS 2024

Membres présents : M. SAUVIGNON, M. COLLON, M. SAMANIEGO, M. PENNEC, M. NUNES, M. VANACKER, M. JEHANNO, M. PACHCIARZ.

Membres excusés : M. ETCHEVERRY, Mme GOUDE, M. DA ROCHA, M. MAURICE, M. DENION, M. ARRON.

Administratif : Mme BUISSON, Mme ROBILLARD.

Ordre du jour :

- ✓ Examen du projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement :

Présentation du projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement

La présentation du document est entamée par Monsieur COLLON puis il passe la parole à Madame BUISSON, responsable du Service.

La présentation aboutit d'abord à trois remarques de Monsieur SAUVIGNON :

- 1) Le bilan des actions entreprises sur les dix dernières années indique le budget alloué à ces dernières, sans toujours préciser s'il s'agit de montant HT ou TTC. Madame BUISSON va recontacter les services concernés afin d'avoir cette précision et de l'inscrire dans le document.
- 2) Les axes 1 et 2 de ce bilan indiquent la même somme, s'agit-il de la somme globale pour les deux axes, les travaux ayant été réalisés en même temps ou de la somme pour chaque axe ?

Madame BUISSON va se rapprocher de Madame BORDUY, DGS de la Communauté de Communes, qui avait réalisé ces travaux, afin d'avoir cette précision

- 3) L'axe 2 du programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour les cinq années à venir, à savoir l'adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, ne comprend pas les bornes de recharge qui seront financées par la Commune

Cela est logique, l'axe étant l'adhésion au SDESM. Monsieur COLLON propose d'annexer la délibération relative à l'adhésion au SDESM au projet de PPBE.

Un courrier du Maire sera inscrit dans le cadre de la concertation si le coût d'installation des bornes est connu d'ici là.

Monsieur VANACKER pose ensuite plusieurs questions .

1) Pourquoi le projet de contournement sud de Brie n'est pas mentionné dans le projet ?

Monsieur COLLON rappelle que le projet inscrit dans le PLU en emplacement réservé n'est plus d'actualité, du fait de son coût et de la trop grande consommation d'espace qu'il aurait nécessité.

Un contournement plus urbain est toujours prévu via le chemin de la République, le chemin du Cornillot, le Vieux Chemin de Grégy, mais le projet n'est pas assez avancé pour être inscrit dans le projet de PPBE 2024-2029. Il pourra être inscrit dans le prochain PPBE.

2) A combien sera limitée la vitesse automobile ?

30 KM.

Monsieur VANACKER indique que logiquement, cela devrait se reporter sur l'ensemble de la Commune.

3) Monsieur VANACKER demande si des contrôles de vitesse sont effectués par la Police Municipale et si les amendes versées bénéficient à la Commune ?

Monsieur COLLON indique que la PM effectue bien des contrôles de vitesse, actuellement elle est quotidiennement à Villemeneux et un permis est retiré par jour.

La Commune ne perçoit pas de montant sur chaque amende émise par la PM de Brie. Cependant, 25% de l'ensemble des recettes des amendes de police perçues en région Ile-de-France sont réparties entre les communes, selon le nombre d'amendes émises sur le territoire de chacune

4) Le ralentissement de la circulation ne va-t-il pas entraîner une baisse de la fluidité dans la circulation ?

Les expériences dans les autres communes, notamment sur le périphérique parisien, tendent à démontrer que non.

5) Quelle information sera faite pour les briards ?

La signalisation sera modifiée et une campagne d'information pourra être organisée avec le service communication